

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 964^e séance tenue
en date du 11 novembre 2004**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 11 janvier 2005

E-964-2 ENTENTE ENTRE LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES ET NANOQUÉBEC POUR
LE DÉVELOPPEMENT DES NANOTECHNOLOGIES

le Comité exécutif

1. approuve l'Entente entre les universités québécoises et NanoQuébec pour le développement des nanotechnologies, selon le document A-16/964^g/191 déposé aux archives;
2. autorise le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, et le secrétaire général, M. Michel Lespérance, à signer ladite Entente telle que visée par le Bureau des affaires juridiques.

E-964-3 APPROBATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR L'ACQUISITION PAR
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL DU TERRAIN COMPOSANT LA GARE DE TRIAGE
D'OUTREMONT APPARTENANT À LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER
CANADIEN PACIFIQUE

le Comité exécutif

1. approuve l'offre d'achat signée par le recteur, M. Robert Lacroix, en date effective du 7 décembre 2004 aux termes de laquelle l'Université de Montréal offre d'acquiescer de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique un terrain composant la gare de triage d'Outremont, le tout sujet aux termes, conditions et modalités de ladite offre d'achat, dont un projet a été soumis au Comité exécutif, lequel projet est, par la présente, approuvé, confirmé et ratifié. Ladite offre d'achat prévoit notamment un droit de retrait en faveur de l'Université de Montréal pouvant être exercé jusqu'en avril 2006;
2. autorise le recteur, M. Robert Lacroix, à signer pour et au nom de l'Université de Montréal tout autre document nécessaire et à poser tous les gestes nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution et instructions lui sont données de ce faire.

Le secrétaire général,
Michel Lespérance